



REGLEMENT INTERIEUR 2020-2021

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

- ➔ A lire attentivement. Toute souscription de cartes ou abonnements auprès de Ma Gym Santé sous-entend l'acceptation du présent règlement intérieur.
Pour tout paiement par chèques ou espèces,
veuillez signer et retourner en même temps que son inscription.

Article 1 : Déroulement des activités Ma Gym Santé

Les cours réguliers sont dispensés de septembre à juin, du lundi au vendredi, hors vacances scolaires (zone C) et jours fériés.

Le planning des cours est mis à jour régulièrement sur le site <https://www.magymsante.fr/planning-tarifs-reserver/> ainsi que sur le logiciel de réservation en ligne DECIPLUS.

Des séances et stages à thèmes sont proposés les week-end selon un calendrier pré-établi.

Article 2 : Respect des locaux, des autres participants et entrée dans la salle de pratique

Il est demandé d'**éteindre les téléphones portables** dès l'entrée dans la salle de pratique.

Chacun veillera à garder les locaux dans le meilleur état de propreté possible. **Les chaussures doivent être enlevées avant d'entrer dans la salle de pratique.**

Veuillez **nettoyer vos tapis à la fin des cours** ou bien apporter une serviette personnelle.

Merci de **respecter le calme dès l'entrée dans les locaux** (entrée, couloir, vestiaire, salle de pratique) pour ne pas gêner les personnes en pratique et les consultations du diététicien-nutritionniste et de la psychomotricienne.

Article 3 : Assiduité et ponctualité

Il est demandé d'être assidu et ponctuel. En effet, l'assiduité aux cours permet la progression et l'engagement dans la pratique. Et la ponctualité doit être de rigueur. Toute arrivée tardive doit se faire dans le calme et le silence pour le respect du groupe et du professeur. Chaque cours débute par une prise de conscience corporelle (respiration et concentration). Pensez à prendre ce temps si vous arrivez en retard.

Article 4 : Modification du planning des cours

Ma Gym Santé se **réserve le droit d'annuler ou de modifier un cours de façon ponctuelle, ou permanente** si le nombre de participants n'est pas jugé suffisant. Tout comme il est possible qu'un cours soit assuré par un autre professeur. L'annulation / la modification d'un cours est communiquée aux participants le plus tôt possible. Ceux-ci peuvent rattraper leur cours perdu sur un autre créneau, dans la mesure où il y a de la place disponible.

Article 5 : Condition de santé

Les participants sont tenus d'**informer le professeur de toute condition de santé ou d'antécédents médicaux pouvant nécessiter une adaptation du travail.**

Un certificat médical de non contre-indication à la pratique pourra être demandé en cas de condition médicale ou antécédent médical majeur. Le professeur se doit d'adapter le travail en fonction du niveau des participants pour assurer une progression maîtrisée. Chaque participant est tenu de se conformer aux indications du professeur, qui correspond au meilleur choix d'option proposée pour chaque exercice.

Dans tous les cas, la prise de connaissance et la signature du présent règlement implique la **responsabilité totale** des pratiquants quant à leurs activités au sein de la salle Ma Gym Santé.

Article 6 : Effets personnels

Un vestiaire avec porte manteau est mis à disposition, ainsi que des étagères « cases » sont installées **dans la salle de pratique** pour que chaque participant puisse y déposer ses affaires personnelles pendant la durée du cours. Ma Gym Santé **décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.**

Article 7 : Droit à l'image

Le professeur se réserve le droit de prendre des photos et des vidéos dans le cadre des cours ou des stages, à seules fins de communication sur les activités de Ma Gym Santé. Chaque participant autorise la diffusion de ces photos et vidéos, sans limitation dans le temps, **sauf avis contraire stipulé par écrit.**

Article 8 : Validité / Politique d'annulation / Réservation

Les **abonnements annuels et les cartes** sont valables uniquement sur la **saison en cours, du 1^{er} septembre au 30 juin pour les abonnements, et jusqu'au 31 juillet pour les cartes. Les cartes pré et post natal sont valables 15 mois** à compter de la date d'achat.

Les séances à l'unité sont valables 1 mois à partir de la date d'achat.

Ma Gym Santé propose la 1^{ère} séance à l'essai pour un tarif de 10€, et offerte si le participant achète une carte ou un abonnement à l'issue de la séance d'essai.

Aucun remboursement ou report de validité ne peut être envisagé. Seuls les problèmes de santé majeurs, sur justificatifs fournis dès l'arrêt de la participation aux cours, pourront donner lieu à un report de la validité des séances ou de l'abonnement, sur la saison suivante uniquement. Pas de remboursement possible.

Il est OBLIGATOIRE de posséder une carte ou un abonnement pour assister aux cours.

Tout comme les réservations de cours sont OBLIGATOIRES et se font en ligne **via l'application DECIPLUS (code du centre : magymsante) ou directement sur <https://resa-magymsante.deciplus.pro/>.** Elles **peuvent être annulées jusqu'à 6 heures à l'avance** sans décompte, au-delà la séance est comptée comme effectuée et donc déduite de la carte.

Pour les abonnements, la place est automatiquement réservée sur le(s) créneau(x) choisi(s) sur toute l'année. Cependant, en cas d'absence, il est demandé de se désinscrire ou de le signaler au professeur afin de libérer la place. **Au bout de 4 absences consécutives non signalées,** la place ne sera plus automatiquement réservée. Il faudra alors que le participant se réinscrive aux séances en toute autonomie pour chaque semaine via DECIPLUS.

L'achat d'abonnement ou de carte est **individuel et non-échangeable.**

Je soussigné (e),

Nom : Prénom :

déclare avoir pris connaissance du présent règlement et des conditions générales de ventes, et m'engage à le respecter.

Je déclare par ailleurs être apte aux pratiques corporelles proposées au sein de Ma Gym Santé.

Pour toute pathologie à déclarer, je fournis un certificat médical.

A Toulouse, le :

Signature :

**Tout achat de cartes ou d'abonnement en ligne sous-entend l'acceptation
de ce présent règlement intérieur.**